

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 8 décembre 2020

Objet

**Association
PROXISANTÉ –
Subvention 2020.
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 décembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE –
M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – Mme GRENOUILLEAU –
Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET –
M. BUNEL – M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. MEHERZI –
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
M. SINSOU – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à M. BOURIGAULT – M. DROILLARD à M. BUNEL
Mme ALFONSI à Mme COLLIN - Mme SOLA à Mme LACUEY**

Absent :

M. ASFOR

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'objet de l'action menée par l'Association PROXISANTÉ.

L'association PROXISANTÉ œuvre en direction de la prévention et de l'accompagnement du patient en médecine de Ville et plus particulièrement :

- L'information des patients tant sur leur maladie chronique pour obtenir des objectifs partagés que sur les réseaux de suivi spécialisé liés à leur pathologie,
- La formation et l'information des professionnels de santé afin de mettre en place un projet d'éducation thérapeutique,
- La mise en place d'une coordination avec les médecins de ville, infirmiers et médecins spécialisés afin de favoriser l'approche pluridisciplinaire de la maladie chronique,
- Le recours aux soins et aux aides à domicile pour favoriser le maintien à domicile des patients.

Dans le cadre du dispositif "Quartiers solidaires", créé afin de financer des actions de solidarités mises en œuvre par les associations dans les quartiers prioritaires notamment sur la fracture numérique, la santé et l'aide alimentaire, l'Association PROXISANTÉ a déposé un dossier "C'est nous les BOSS" dont l'objectif principal est :

- Création d'une nouvelle influence moderne dans le quartier, dynamisée par les figures emblématiques que sont les "mamans" qui animent la vie quotidienne, en intégrant l'usage du numérique dans des actions d'utilité publique (sociale, santé, écologique).

Les principaux axes de cet objectif sont :

- Améliorer la cohésion sociale et le "vivre ensemble"
- Améliorer le développement de l'activité locale en repérant les leviers qui facilitent l'usage du numérique par l'intégration d'actions qui utilisent les outils numériques
- Développer l'accompagnement personnalisé par la formation en créant les **Brigades Opérationnelles Social/Santé** "femmes relai"
- Améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants en créant des initiatives citoyennes qui seront l'identité du quartier

De par l'intérêt de cette association, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 700,00€ à l'Association PROXISANTÉ ; dont 700 € contribuant à l'achat de produits barrière au covid 19 remis aux participants de l'action (gels hydroalcooliques, savons, etc) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association PROXISANTÉ ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales et Numérique en date du 18 novembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 2 700,00 € à l'Association PROXISANTÉ pour l'année 2020.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020 au chapitre 65, à l'article 6574- fonction 824.

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 9 décembre 2020

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 31
 Pour : 31
 Contre :
Abstention : 1 (M. LEDOUX)



Le Maire,